Rapport annuel 2025

VILLE DE LACANAU

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2025 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE 2025

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
 - RESSOURCES EN EAU 4
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS 5
 - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 6
 - LONGUEUR DU RESEAU 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 7**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 7
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 7
 - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE DE L'AGENCE DE L'EAU 8
 - RECETTES D'EXPLOITATION 9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 10**
 - QUALITE DE L'EAU 10
 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 10
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 12
 - PERFORMANCE DU RESEAU 13
 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 15
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 16**
 - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 16
 - BRANCHEMENTS EN PLOMB 16
 - ETAT DE LA DETTE 16
 - AMORTISSEMENT 16
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 17**
 - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 17

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'eau potable.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Cet indicateur est basé sur le population permanente et saisonnière de la commune desservie par le réseau de distribution d'eau. Il est établi à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour chaque année par la mairie. Toutefois, cet indicateur ne tient pas compte de la population accueillie l'été sur la commune.
Ainsi, la population desservie a été estimée à **6 198 habitants** sur la base du dernier recensement (2025).

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage.

Par délibération du 30 mars 2017, la ville a confié la gestion du service de l'eau potable à la société SUEZ Eau France à compter du 1er mai 2017 pour une durée de 11 ans et 8 mois.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ Eau France sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des installations électriques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des portails, des purges, des toitures, couvertures, zingueries, des vannes, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de désinfection ..., du mobilier, entretien et nettoyage des ouvrages intérieur et extérieur, peinture intérieur et extérieur (hors réservoir), réparation des éclats de béton, réparation des fissures et d'étanchéité, diagnostic des forages, nettoyage des crépines,
Renouvellement	Des branchements à caractère fonctionnel, des canalisations <12ml, des clôtures, des compteurs, des installations électriques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des vannes, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de désinfection ..., du mobilier, mise à niveaux des bouches à clé
Prestations particulières	Recherche de fuites, outil de suivi des forages (WELLWATCH), outil de suivi du réseau (AQUADVANCED), mise en place de prélocalisateurs acoustiques, étude de gestion patrimonial (PREVOIR), réalisation d'un diagnostic d'entartrage des conduites.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

La commune prend en charge :

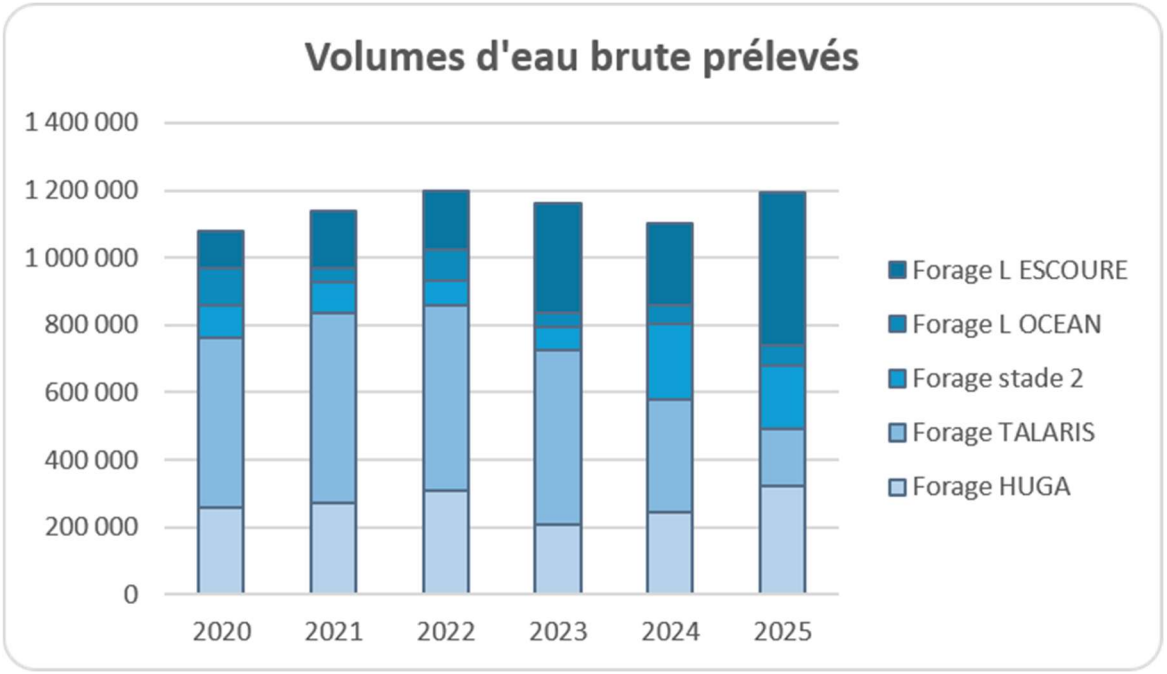
Entretien	Des espaces verts - des arbres, arbustes et gazon
Renouvellement	De la voirie, des captages, des plantations, du génie civil
Prestations particulières	Déplacement du réseau, extensions du réseau, mise en conformité avec la réglementation existante / future, renforcement du réseau, traitement chimique des massifs filtrants

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Prélèvement 2025 [m³]	Variation 2024/2025
Forage du HUGA Prélèvement en nappe souterraine	100	270 227	308 223	206 022	245 151	322 950	31,7 %
Forage de TALARIS Prélèvement en nappe souterraine	120	567 577	549 176	518 336	332 251	168 247	-49,4 %
Forage du STADE 2 Prélèvement en nappe souterraine	150	88 561	75 934	72 411	224 650	188 562	-16,1 %
Forage de l'OCEAN Prélèvement en nappe souterraine	120	41 759	88 678	41 426	57 493	59 223	3,0 %
Forage de L'ESCOURE Prélèvement en nappe souterraine	120	171 078	174 561	324 217	240 537	455 879	89,5 %
		1 139 201	**1 196 572**	**1 162 412**	**1 100 082**	**1 194 861**	**8,6 %**

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

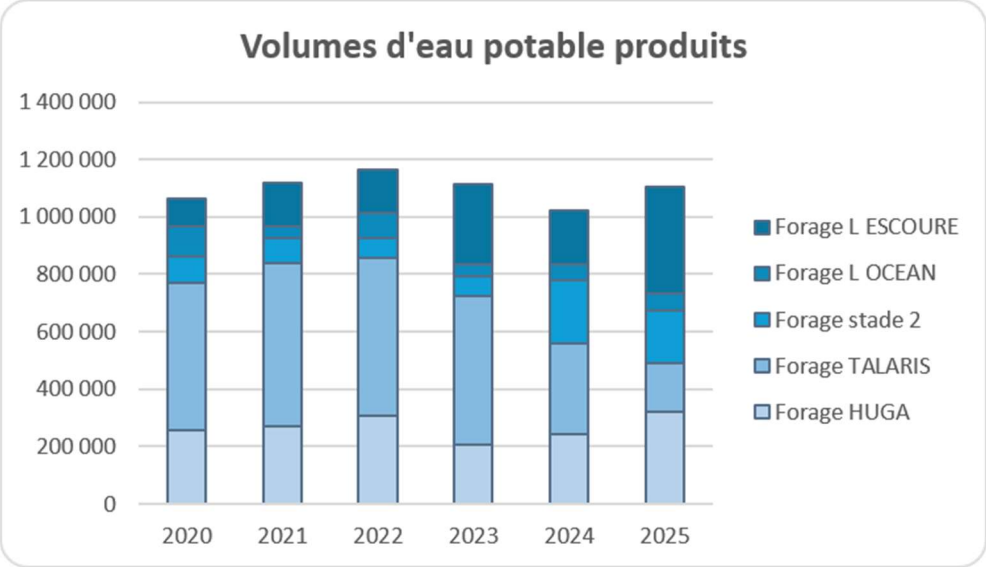


Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

- *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Production 2025 [m³]	Variation 2024/2025
Forage du HUGA Prélèvement en nappe souterraine	270 227	308 223	206 022	245 151	322 950	31,7 %
Forage de TALARIS Prélèvement en nappe souterraine	567 284	548 366	516 653	313 672	166 198	-47,0 %
Forage du STADE 2 Prélèvement en nappe souterraine	87 288	68 669	72 411	218 233	184 319	-15,5 %
Forage de l'OCEAN Prélèvement en nappe souterraine	41 092	88 653	40 676	57 271	58 891	2,8 %
Forage de L'ESCOURRE Prélèvement en nappe souterraine	152 049	152 313	276 481	188 234	372 822	98,1 %
Total produit [m³]	**1 117 939**	**1 166 224**	**1 112 243**	**1 022 561**	**1 105 180**	**8,1 %**

Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile.



Des écarts apparaissent entre les volumes prélevés et les volumes produits, notamment sur les sites de Talaris, Stade 2, l'Escoure et l'Ocean.
En toute logique, ces volumes doivent être identiques. En effet, les bâches de reprise sont directement accolées aux forages (sauf le forage de Huga) ; la perte en ligne est donc nulle sauf incidents techniques.
Ces décalages peuvent résulter soit des erreurs de relève soit des différences liées aux écarts de mesure normaux entre appareils et aux pertes d'eau au moment du nettoyage des réservoirs.

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	2023	2024	2025	Variation
Particuliers	6 152	6 257	6 290	6 244	6 420	+ 2,8 %
Collectivités	110	109	106	104	108	+ 3,8 %
Professionnels	307	300	315	384	354	- 7,8 %
Nombre total d'abonnements	**6 569**	**6 666**	**6 711**	**6 732**	**6 882**	**+ 2,2 %**

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m^3]	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation
Volume mis en distribution	1 081 248	1 096 222	1 178 321	1 125 507	1 023 465	1 094 331	+ 6,9 %
Volume total vendu aux abonnés	793 908	861 733	884 503	901 148	832 221	877 465	+ 5,4 %

De façon à pouvoir calculer le rendement de réseau et l'indice linéaire de pertes avec la meilleure précision possible, les volumes mis en distribution ont été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours. Ces données diffèrent donc des données présentées sur l'année civile.

Les volumes vendus présentés dans le tableau ci-dessus correspondent à la facturation enregistrée entre le 01/01 et le 31/12/2025.

LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	157,8	157,8	157,8	156,1	156,1	0,0 %

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Part de la Collectivité

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet
02/07/2025	Part fixe : de 6,3525 €/an à 6,479 €/an Consommation : de 0,5628 €/m³ à 0,574 €/m³

Part SUEZ

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ évoluent selon deux principes :

- **par indexation annuelle** aux tarifs de 2017, prévue dans le contrat, avec application d'un coefficient calculé à partir de plusieurs indices liés à l'évolution des coûts des matériaux et du travail.
- **par avenant**, suite à l'élargissement du périmètre affermé et l'intégration de nouveaux équipements, un nouveau tarif est calculé pour tenir compte des coûts de renouvellement et d'exploitation.

	Nouveau contrat 2018	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Part fixe HT/an	27,00 €	28,22 €	28,53 €	29,60 €	31,46 €	33,57 €	33,14 €	33,03 €
Part proportionnelle €HT/an	0,3015	0,3151	0,3186	0,3306	0,3512	0,3749	0,3701	0,3689

Agence de l'eau :

En 2025, les redevances agence de l'eau ont évolué. L'objectif est de valoriser les efforts des collectivités pour améliorer la performance des réseaux d'eau, tout en incitant les usagers à adopter des comportements plus économes en eau. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de préservation de la ressource et de financement des actions environnementales.

	1er jan 2025	1er jan 2026
Redevance sur la consommation d'eau potable	0,32	0,32
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable	0,07	0,0406
Part Agence de l'Eau « prélèvement sur la ressource en eau »	0,07	0,065

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont **payables d'avance semestriellement**.
Les volumes sont **relevés annuellement**.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance de l'Agence de l'Eau

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er jan 2023	1er jan 2024	1er jan 2025	1er jan 2026	Var 25/26
Part de l'exploitant						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	31,46	33,57	33,14	33,03	-0,3%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,3512	0,3749	0,3701	0,3689	-0,3%
Part de la collectivité						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	6,05	6,05	6,35	6,48	+2,0 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,5360	0,5360	0,5628	0,574	+2,0 %
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,03	0,04	0,07	0,065	-7,1%
	Redevance de pollution domestique	0,330	0,330	-	-	
	AE 2025 – Consommation AEP	-	-	0,32	0,32	0,0%
	AE 2025 – Performance AEP	-	-	0,07	0,0406	-42,0%
	TVA	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2023	1er jan 2024	1er jan 2025	1er jan 2026	Var 25/26
Exploitant	73,60	78,56	77,55	77,30	-0,3 %
Collectivité	70,37	70,37	73,89	75,36	+2,0 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,60	4,80	8,40	7,80	-7,1 %
Lutte contre la pollution	39,60	39,60	-	-	
AE 2025 – Consommation AEP	-	-	38,40	38,40	0,0 %
AE 2025 – Performance AEP	-	-	8,40	4,87	-42,0 %
TOTAL HT	187,17	193,33	206,64	203,73	-1,4 %
TVA 5,5%	10,29	10,63	11,37	11,21	-1,4 %
TOTAL TTC	197,47	203,96	218,00	214,93	-1,4 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,81 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *1,79 €/m³ TTC*

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2022	2023	2024	2025	Var 2024/2025
Recettes de vente d'eau					
Total recettes de vente d'eau	**530 797€**	**545 587€**	**497 428€**	**645 296€**	**+29,7 %**

- *Recettes de l'exploitant*

	2022	2023	2024	2025	Var 2024/2025
Recettes de vente d'eau					
Total recettes de vente d'eau	583 441,00 €	648 061,00 €	631 951,00 €	663 230,00 €	+ 4,9 %
Autres recettes					
Travaux attribués à titre exclusif	69 175,00 €	78 845,00 €	41 342,00 €	59 050,00 €	+ 42,8 %
Autres produits accessoires	31 241,00 €	35 996,00 €	41 956,00 €	47 960,00 €	+ 14,3 %
Facturation et recouvrement autres comptes des tiers	4 060,00 €	3 893,00 €	3 804,00 €	4 070,00 €	+ 7,0 %
Total des recettes	**687 917,00 €**	**766 795,00 €**	**719 053,00 €**	**774 310,00 €**	**+ 7,7 %**

Les produits pour la facturation et le recouvrement pour le compte de tiers sont constitués de redevances pour le prélèvement sur les ressources en eau, la consommation et la performance.

Les autres produits accessoires sont constitués de frais de mise en service, de frais administratifs et de prestations sur compteurs.

Les travaux attribués à titre exclusif correspondent aux travaux de branchements pour le compte des particuliers.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	47	0	100 %	
Conformité physico-chimique	20	0	100 %	

L'eau distribuée en 2025 sur la commune de LACANAU a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100 % des paramètres physico-chimiques mesurés.

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Forage de L'ESCOURE

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

D'autre part, l'arrêté de ce forage est ancien et ne prescrit pas d'action particulière dans le suivi de l'ouvrage.

Forage de l'OCEAN

	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

D’autre part, l’arrêté de ce forage est ancien et ne prescrit pas d’actions particulières dans le suivi de l’ouvrage.

Forage de TALARIS

	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (reste la finalisation du détachement de la parcelle)

Forage du HUGA

	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Forage du STADE

	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

D’autre part, l’arrêté de ce forage est ancien et ne prescrit pas d’action particulière dans le suivi de l’ouvrage.

Valeur globale de l’indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
88,1 %

Ces indices signalent, que pour tous les captages d'eau, les périmètres de protection ont été mis en place et validés par la Préfecture (valeur supérieure ou égale à 60 %).
Le taux de 80% est atteint lorsque les travaux liés à l’arrêté ont été réalisés et que ceux-ci ont fait l'objet d’une visite de contrôle par l’ARS.
Le taux de 100% correspond à la mise en place complète de l'arrêté préfectoral et à la mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
L'indice de protection global est calculé en fonction des indices individuels de chaque captage au prorata du volume d'eau prélevé.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

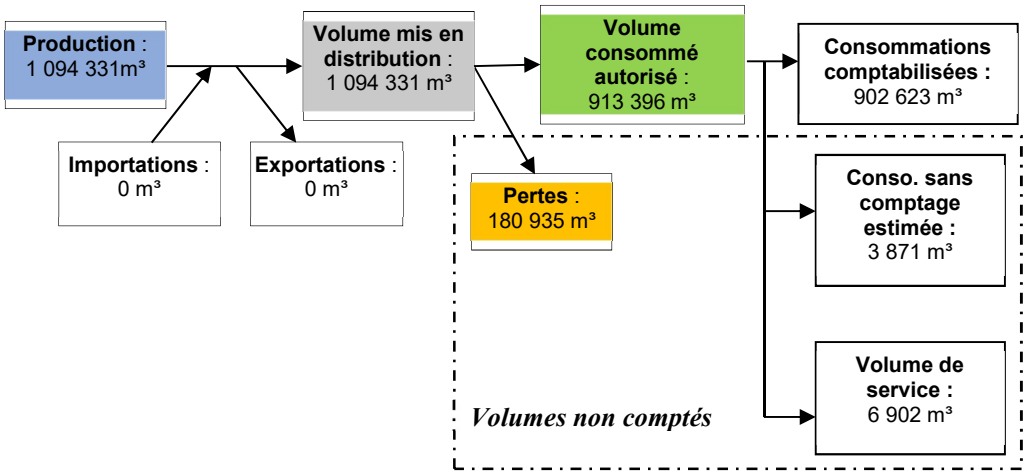
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre. Les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompages...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions	Oui	15
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Existence d'un système d'information géographique du réseau de transport et de distribution d'eau potable identifiant la localisation des fuites et recensant les données relatives à ces fuites	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel détaillé d'actions visant à lutter contre les fuites du réseau de transport et de distribution d'eau potable et à planifier le renouvellement de ce réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL	**120**	-	**120**

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

PERFORMANCE DU RESEAU

Les données servant au calcul des différents indices de performance du réseau sont déterminées entre deux périodes de relève.
Ils diffèrent donc des données fournies en début de rapport issues des relevés du 1er janvier au 31 décembre.



Les consommations sans comptage (en particulier besoins incendie) sont évaluées à 3 871 m³ par l'exploitant.
Les volumes de service (vidanges/remplissages des réseaux neufs, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 6 902 m³ par l'exploitant.

Pour mesurer la performance du réseau d'eau potable, l'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** = (Consommations comptabilisées +exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (Volume produit + importations).

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à d'autres services publics d'eau potable.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	85,4%	87,7%	84,0%	79,2%	79,3%	83,6%	80,8%	82,0%	85,8%	83,5%

Sur cet exercice, 36 réparations de fuites ont été recensées, dont 14 sur le réseau de distribution et 22 sur branchements. Le nombre de réparations sur branchements progresse nettement par rapport à 2024.

Le rendement du réseau diminue entre 2024 et 2025, passant de 85,8 % à 83,5 % :

- Malgré la campagne de recherche de fuites a porté sur 8,5 km de réseau en 2025.
- Par ailleurs, les volumes mis en distribution augmentent de 6,9 % en 2025. 71 770 m2 d'eau en plus ont été injectés dans le réseau par rapport à l'année précédente. Cette augmentation contribue mécaniquement à la hausse des pertes en volume.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

- **indice linéaire de consommation** = (Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

Cet indice permet d'approcher une notion « d'utilisation du réseau ». Comparé à l'indice de consommation par habitant (ou abonné domestique), il permet de juger de l'utilisation moyenne par habitant ou « équivalent habitant » en fonction de la concentration.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	14,2	13,9	14,7	15,6	14,8	15,9	16,5	16,0	15,4	16,0

- **indice des volumes non comptés** = Il s'agit du ratio entre le volume non compté (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) et la longueur du réseau hors branchements ramené à une valeur journalière.

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part **des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés**. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,56	2,06	3,23	4,36	4,09	3,34	4,4	3,83	2,74	3,37

Une diminution de la valeur de cet indicateur signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés sur le réseau. Mais il ne permet pas de déterminer un niveau de fuites car il y a toujours des volumes consommés non comptés.

- indice linéaire de pertes en réseau = Il s'agit du ratio entre le volume de pertes et la longueur du réseau hors branchements ramené à une valeur journalière.

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau **la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service**. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,43	1,94	2,79	4,08	3,86	3,12	3,93	3,52	2,54	3,18

L'ancienneté du réseau influe sur cet indice. La baisse de cet indice indique l'efficacité de la politique de renouvellement des réseaux et des campagnes de recherches de fuites.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023	2024/2025
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,31	0,31	0,20	0,12	2,91	3,82
Cumul linéaire renouvelées au cours des 5 dernières années [km]	1,58	1,58	1,03	1,44	3,85	7,36
Taux de renouvellement de réseau [%]	0,20	0,20	0,13	0,18	0,49	0,94

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Coût des travaux HT
Travaux 2025 (avenue de la Côte d'Argent)	584 742,51 €
Travaux engagés mais non finis	53 931,33 €
Montant total engagé en 2025	**638 673,84**

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a pas de branchements en plomb sur le service.

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	1 438 860,93 €	1 210 602,75 €	988 852,36 €	805 182,34 €	650 185,80 €
Remboursements au cours de l'exercice	259 701,56 €	258 137,36 €	244 613,86 €	203 353,65 €	169 444,03 €
dont en intérêts	40 783,68 €	29 879,18 €	22 863,47 €	19 683,63 €	14 447,49 €
dont en capital	224 704,31 €	228 258,18 €	221 750, 39 €	183 670,02 €	154 996,54 €

AMORTISSEMENT

Objet	Amortissement en 2025
Autres matériels, outillage technique	157 688,56 €
Subventions	- 24 337,00 €
Montant TOTAL	**133 351,56 €**

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montants des abandons de créance (HT)	0 €	45,29 €	37,26 €	199,11 €	60,58 €	0 €
dont part délégataire	0 €	28,54 €	37,26 €	199,11 €	60,58 €	0 €
dont part collectivité						
nombre de demandes reçues	2	3	2	3	3	1
nombre d'aides accordées	1	2	1	3	2	0
Montants des versements à un fonds de solidarité	1 473 €	1 491 €	1 346 €	1 355 €	1 541 €	1 582 €
dont part délégataire	-	-	-	-	-	-
dont part collectivité	1 473 €	1 491 €	1 346 €	1 355 €	1 541 €	1 582 €

Un fonds de solidarité pour le logement (FSL) est institué dans chaque département. Ce fonds accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives à leur logement (impayé de facture, financer le dépôt de garantie, ...). Les bénéficiaires sont les locataires, les propriétaires occupants.
La commune a signé avec le département une convention triennale « solidarité eau » et verse une contribution au titre de « collectivité maître d'ouvrage ».

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-03-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026